

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 867

présenté par

M. Hetzel, M. Kamardine, M. Neuder, M. Fabrice Brun, M. Taite, M. Cinieri, M. Schellenberger, M. Vincendet, M. Dumont, Mme Blin, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Louwagie, M. Cordier, M. Bony, Mme Anthoine, Mme Valentin, Mme Corneloup, M. Gaultier, M. Bourgeaux, M. Habert-Dassault, M. Breton, M. Di Filippo, M. Bazin, M. Viry, Mme Duby-Muller, M. Rolland, M. Ray, Mme Bonnivard, M. Nury, Mme Petex-Levet, M. Brigand, M. Ciotti, Mme D'Intorni, M. Le Fur et M. Portier

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 32, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 30 juin 2023, un rapport dressant un bilan de la mise en œuvre des dispositions de l'article 32 de la présente loi, et plus particulièrement :

- la clarification des règles d'imputation des dépenses de personnel entre les différentes sections tarifaires des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- la clarification de la réglementation et des prérogatives des autorités de tarification et de contrôle sur les imputations budgétaires et l'usage des excédents par les gestionnaires d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Ce rapport propose, en outre, des solutions pour mettre en place un système de plafonnement du montant des crédits pouvant être mis en réserve.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le scandale des EHPAD privés commerciaux, révélé par le livre les Fossoyeurs a démontré qu'un certain nombre d'acteurs privés lucratifs utilisait la complexité des financements pour masquer un enrichissement non justifié sur des deniers issus de la solidarité nationale.

Le but de ce rapport est donc de prévoir une clarification et un système de plafonnement pouvant être déployer dès la fin 2023.

Nos aînés et leurs familles ne peuvent concevoir que nous laissions plus longtemps ces groupes s'enrichir au détriment de la solidarité nationale et des personnes vulnérables.